

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE**

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

8 FEVRIER 2007

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Service de Soins
Infirmiers à Domicile –
Vacation d'un
psychologue**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 09 février 2007
par voie d'affichage
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 22 février 2007
et qu'il est donc exécutoire.

Le 23 février 2007

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services

François LANSIART

L'an deux mille sept, le 8 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 1er février deux mille sept, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Madame CROS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur BERLIE, Madame DESCHAMPS, Monsieur PIVERT, Madame FUCHS, Monsieur DERCHÉ, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER*, Madame de JOYBERT, Madame MARGOT-MALARD, Monsieur SCHAEFFER, Monsieur TASSEL, Monsieur MOREL, Madame CADOREL, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame BOISSERIE, Monsieur PRIOUX, Monsieur GARNIER, Madame ROCCHETTI, Madame GENDRON, Monsieur RAVEL, Monsieur FAVREAU, Madame ROUGNON, Madame SALHI, Mme CHARREAU, Monsieur LAURENT, Madame FRYDMAN, Madame ISAAC-de LEMOS*, Monsieur BINET, Monsieur LEBRAY, Madame GOMMIER, Madame USQUIN

*Monsieur AUDURIER (sauf pour le dossier 07 A 00, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2006, le compte rendu des actes administratifs, le dossier 07 A 01-02)

*Madame ISAAC-de LEMOS (sauf pour le dossier 07 A 00, le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2006, le compte rendu des actes administratifs, le dossier 07 A 01)

Avait donné procuration :

Monsieur de la LANDE de CALAN à Monsieur SOLIGNAC

Était absente et excusée :

Madame ALLARD

Secrétaire de Séance :

Madame ROUGNON

N° DE DOSSIER : 07 A 08

OBJET : SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE - VACATION D'UN
PSYCHOLOGUE

RAPPORTEUR : Madame SALHI

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le Service de Soins Infirmiers à Domicile (S.S.I.A.D.) de la Ville intervient auprès des personnes âgées pour leur assurer des soins d'hygiène. Il emploie, pour cela, une infirmière coordinatrice et 6 aides soignantes qui se rendent au domicile de 30 bénéficiaires. Ces derniers sont pris en charge pour une durée plus ou moins longue, en fonction de leurs pathologies.

Afin d'améliorer la qualité du service, il est envisagé de recourir aux services d'un psychologue pour animer un groupe de parole à destination du personnel. Ce groupe permettra aux aides soignantes de partager les difficultés rencontrées au cours de leurs visites et d'y trouver des solutions : les prises en charge sont, en effet, difficiles car les personnes présentent des pathologies lourdes (physiques et / ou psychologiques) ou sont en fin de vie.

Ce groupe se réunirait à raison d'une séance d'une heure trente toutes les 6 semaines. Le montant de la rémunération du psychologue est fixé à 70 € brut la séance. Cette rémunération sera indexée sur les augmentations du S.M.I.C..

La dépense afférente est intégralement prise en charge par la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, comme l'ensemble du budget de fonctionnement du S.S.I.A.D..

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver cette vacation et le taux de rémunération correspondant, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

ADOpte, à l'unanimité, l'ensemble des dispositions susmentionnées.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseillère Régionale d'Ile-de-France

Roselle CROS